

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

- Principe de desserte
- Circulation écologique
- Lisières forestières à préserver
- Limite de zone
- Bâtiment exceptionnel
- Ensemble urbain cohérent
- Espace planté à créer ou conserver
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
- Clôtures soumises à dispositions particulières
- Cortège végétal à préserver
- Marge de reculemant
- Reculemant lisière ou massif
- Ligne de construction
- Alignement d'arbres à conserver ou à créer



PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNES DE BISCHWILLER, KALTENHOUSE, OBERHOFFEN
SUR MODER, ROHRWILLER, SCHIRRHAIN ET SCHIRRHOFEN

MODIFICATION N°2

REGLEMENT GRAPHIQUE –
planche de zonage n° 4

Echelle 1/2000^{ème}

MODIFICATION N°2	
DOSSIER APPROUVE	
Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 9 septembre 2021	
18/03/2017	Approbation
21/11/2017	Mise à jour n° 1
13/09/2018	Modification simplifiée n°1
13/09/2018	Modification simplifiée n°2
24/10/2018	Mise à jour n° 2
23/04/2019	Mise à jour n° 3
10/09/2020	Modification n°1

A Haguenau
Le 09/09/2021

Le Vice-Président,
Jean-Lucien NETZER

